



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 décembre 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 20 décembre 2010 ([S/2010/661](#)), la Présidente du Conseil de sécurité a approuvé la prorogation du mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) jusqu'au 31 décembre 2013 et m'a prié de rendre compte au Conseil, tous les six mois, de l'exécution du mandat révisé du Bureau.

2. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013, donne un aperçu des faits nouveaux qui se sont produits en Afrique de l'Ouest, dans différents pays mais également sur le plan transversal et transfrontière, et décrit les activités menées par le Bureau en matière de bons offices, de diplomatie préventive, de médiation politique et de renforcement des capacités régionales face aux menaces et aux difficultés qui compromettent la paix et la stabilité de la région. Il traite également de la coopération du Bureau avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano et l'Union africaine en faveur de la paix et la stabilité dans la région. Comme demandé dans la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 16 juillet 2013 ([S/PRST/2013/10](#)), le rapport dresse un bilan actualisé des efforts entrepris par le Bureau en vue d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Il propose en outre des recommandations relatives à la prorogation du mandat du Bureau.

II. Tendances et faits nouveaux en Afrique de l'Ouest

3. Depuis mon dernier rapport daté du 28 juin 2013 ([S/2013/384](#)), la situation en Afrique de l'Ouest a été dominée par la crise politique et électorale en Guinée, la transition politique incomplète en Guinée-Bissau, l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement élu au Mali et l'insécurité dans le nord-est du Nigéria. Les menaces grandissantes que constituent le terrorisme, la violence extrémiste et la criminalité transnationale, exacerbées par la précarité des institutions de l'État et l'incapacité des pouvoirs publics à assurer des services sociaux de base, ont continué de peser lourdement sur la paix et la stabilité dans la région. La situation humanitaire de la région est restée marquée par une insécurité alimentaire et une malnutrition



importantes ainsi que par les déplacements causés par les violences et les catastrophes naturelles.

A. Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

4. Au Mali, d'importantes mesures ont été prises en vue de rétablir l'ordre constitutionnel et l'intégrité territoriale. Boubacar Keïta a été élu Président à l'issue d'un scrutin à deux tours, tenus le 28 juillet et le 11 août. Le 8 septembre, il a nommé un nouveau gouvernement. Celui-ci a entrepris un certain nombre de consultations, dont les Assises nationales pour le Nord, tenues du 1^{er} au 3 novembre, qui avaient pour but de faciliter l'échange de vues sur la réconciliation et la cohésion sociale, l'administration locale et la décentralisation et le développement des régions septentrionales. Le 2 novembre, le Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali a tenu sa sixième réunion à Bamako. Il s'est déclaré préoccupé par les conditions de sécurité qui régnaient à Kidal et a demandé la mise en œuvre rapide et effective de l'Accord préliminaire de Ouagadougou, signé le 18 juin 2013, qui prévoit une élection présidentielle et des pourparlers de paix sans exclusive. Pendant ce temps, l'État a continué de reprendre le contrôle des régions du nord du pays mais les services de base n'ont pas encore été complètement rétablis.

5. En Guinée-Bissau, le rétablissement de l'ordre constitutionnel a à peine progressé. Lors d'un sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu à Dakar le 25 octobre, les chefs d'État et de gouvernement ont invité instamment les autorités de transition et les autres acteurs politiques à accélérer les préparatifs des élections générales afin de les tenir avant la fin de l'année 2013. Malgré cette demande, le Gouvernement de transition a annoncé, le 31 octobre, qu'il procéderait à l'inscription des électeurs du 1^{er} au 22 décembre 2013 et fait savoir, le 15 novembre, que des élections présidentielle et parlementaires auraient lieu le 16 mars 2014. L'armée a continué d'intervenir dans la vie politique et la gouvernance du pays et de porter atteinte aux droits de l'homme, tandis que les conditions socioéconomiques et les conditions de sécurité ne cessaient de se détériorer.

6. En Mauritanie, des divergences entre la principale coalition d'opposition, la Coordination de l'opposition démocratique, et le Gouvernement ont abouti à une rupture du dialogue politique le 7 octobre. Engagé le 30 septembre, ce dialogue devait permettre de débattre des modalités de participation de la coalition d'opposition aux élections législatives et municipales prévues le 23 novembre. C'était la première fois en plus de quatre ans que les parties prenaient part à une concertation structurée. Au Burkina Faso, des élections sénatoriales ont eu lieu le 28 juillet, alors même que la création du Sénat avait suscité une controverse entre le Gouvernement et l'opposition. L'opposition désapprouvait la tenue d'élections, de peur que le Président sortant se serve du Sénat nouvellement constitué pour modifier la Constitution de façon à pouvoir se présenter à l'élection présidentielle de 2015. L'entrée en fonctions du Sénat élu, à l'origine prévue en septembre, a depuis été reportée afin que le Gouvernement puisse intensifier ses efforts en vue de promouvoir le dialogue et de parvenir à un consensus national sur l'établissement du Sénat. Au Nigéria, les tensions politiques alimentées par des prises de position ethnocentriques et des intrigues entre partis et au sein d'un même parti n'ont fait que s'accroître dans la perspective de l'élection présidentielle de 2015.

7. Au Togo, des élections législatives ouvertes à tous ont eu lieu le 25 juillet, à la suite de consultations entre le Gouvernement et l'opposition, organisées sous les

auspices de parties prenantes nationales avec l'appui de l'ONU et du groupe d'Ambassadeurs de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Japon. En Guinée, des élections législatives ont été tenues le 28 septembre après des négociations politiques tendues organisées avec l'aide de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, Saïd Djinnit. Au Ghana, après avoir examiné la requête présentée par le candidat du New Patriotic Party, Nana Addo Danquah Akuffo-Addo, au deuxième tour de l'élection présidentielle de décembre 2012, la Cour suprême a confirmé, le 29 août, la validité de l'élection de John Dramani Mahama.

B. Tendances et faits nouveaux en matière de sécurité

8. Les conditions de sécurité dans les pays du bassin du fleuve Mano, le golfe de Guinée et le Sahel sont demeurées préoccupantes pendant la période à l'examen. L'insécurité a été exacerbée par le manque de stabilité et de moyens des institutions et organes de l'État, la porosité des frontières nationales, la prolifération d'armes légères et de petit calibre, le nombre élevé de jeunes sans emploi risquant d'être manipulés par des groupes extrémistes, la relative liberté de circulation des groupes armés de part et d'autre des frontières et la criminalité transnationale organisée.

9. Dans les quatre États membres de l'Union du fleuve Mano (Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone), les mouvements illégaux de groupes armés de part et d'autre des frontières et la montée de l'extrémisme ethnopolitique ont continué de nuire à la sécurité. En juillet, à Nzérékoré, au sud-est de la Guinée, des tensions ethniques ont conduit à de violents affrontements, qui ont fait plus de 216 morts, 438 blessés et environ 30 000 déplacés. Désireux de remédier collectivement aux problèmes de paix et de sécurité dans les zones frontalières, les États membres de l'Union ont mis au point et adopté une stratégie transfrontière, le 25 octobre.

10. Dans le golfe de Guinée, les actes de piraterie et vols à main armée se sont multipliés pendant la période à l'examen. De janvier à octobre, le Système mondial intégré d'information sur les transports maritimes de l'Organisation maritime internationale a recensé 47 actes de piraterie, dont 29 (soit 62 %) au large de la côte nigériane. Six navires ont été détournés puis libérés. En outre, les actes criminels, notamment les prises d'otages, ont été plus nombreux pendant la période à l'examen, en particulier dans la région du delta du Niger (Nigéria).

11. Au Sahel, les situations de crise de la Libye et du Mali ont continué d'avoir des répercussions sur les pays voisins. Bien qu'ils soient considérablement affaiblis, Al-Qaïda au Maghreb islamique, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest et d'autres groupes terroristes constituent toujours une menace au Mali et dans les pays voisins. L'attentat-suicide mortel perpétré le 23 octobre à Tessalit contre un poste de contrôle de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et l'enlèvement et l'assassinat de deux journalistes de Radio France Internationale le 3 novembre près de Kidal, ainsi que d'autres attaques menées contre les forces armées maliennes, sont représentatifs de l'insécurité qui règne dans la région. Des affrontements entre les forces armées maliennes et des groupes armés et des flambées de violence intercommunautaire ont également eu lieu au Mali.

12. Au Nigéria, les activités d'éléments présumés de Boko Haram dans les États d'Adamawa, de Borno et de Yobe situés dans le nord-est du pays et l'opération militaire lancée par le Gouvernement contre Boko Haram ont entraîné une montée

spectaculaire de la violence et se sont traduites, d'après les témoignages, par de nombreuses atteintes aux droits de l'homme, parfois mortelles. La persistance de l'insécurité et la multiplication des attaques perpétrées contre des cibles vulnérables, telles que des établissements scolaires et des enseignants, ont ralenti les activités de développement et gravement nui aux services administratifs et sociaux publics, avec de graves conséquences sur l'accès des enfants à l'éducation. Cette situation a également nui à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance de la population. Le 7 novembre, le Sénat a approuvé la demande du Président visant à proroger de six mois l'état d'urgence dans les États du nord-est.

C. Tendances et faits nouveaux sur les plans économique, social et humanitaire

13. D'après la CEDEAO, la croissance économique que l'Afrique de l'Ouest avait obtenue au premier semestre de 2013 s'est maintenue pendant la période à l'examen, le taux de croissance prévisionnel de 6 % à 7 % pour 2013 ayant ainsi été confirmé. Le taux de chômage dépasse cependant 10 % d'après les estimations. Les perspectives d'emploi de la population, en particulier des jeunes et des femmes, restent peu encourageantes, principalement du fait de la mauvaise qualité des systèmes éducatifs et de l'insuffisance du dynamisme économique de la plupart des pays.

14. L'insécurité alimentaire et la malnutrition sont restées importantes dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Mali et le Niger. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, environ 500 000 personnes ont été touchées par des inondations dans la région, dont 233 000 au Niger. Le nombre de cas de choléra recensés a cependant évolué favorablement dans la région, diminuant de moitié en 2013 par rapport à 2012.

15. Dans de nombreux pays de la région, la population civile a continué de pâtir de l'insécurité et des tensions sociales. Au Nigéria, par exemple, au moins 5 400 personnes se trouvant dans des zones où opère Boko Haram auraient été déplacées, et plus de 45 000 réfugiés et migrants rapatriés se sont enfuis au Cameroun, au Niger et au Tchad. Les interventions humanitaires menées dans la région ont continué de manquer cruellement de moyens financiers.

D. Tendances et faits nouveaux sur le plan des droits de l'homme

16. Les tensions politiques, l'instabilité liée à des élections et l'évolution rapide de la menace que constitue le terrorisme ont, comme précédemment, eu des effets négatifs sur le respect des droits de l'homme dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Dans les zones du nord-est du Nigéria où opère Boko Haram, on signale de plus en plus d'atteintes aux droits de l'homme. En Guinée-Bissau, la multiplication des témoignages d'actes d'intimidation, de menaces et de restrictions de la liberté d'expression et de réunion est particulièrement préoccupante, comme le sont les graves violations des droits de l'homme perpétrées lors des violents conflits interethniques qui ont éclaté en Guinée forestière (Guinée) au mois de juillet. La faiblesse des institutions, l'incurie, le manque de moyens et la réticence des autorités nationales à combattre sérieusement l'impunité continuent de faire obstacle à la lutte contre les atteintes aux droits de l'homme en Afrique de l'Ouest.

17. En ce qui concerne la transversalisation de la problématique hommes-femmes et la promotion de la participation des femmes aux efforts déployés en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest, au mois d'août, le Nigéria s'est joint à 12 des 15 États membres de la CEDEAO et à la Mauritanie en adoptant un plan d'action national pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, dans la droite ligne du plan d'action régional adopté en septembre 2010 à Dakar.

18. En septembre, la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée s'est rendue en Mauritanie. Elle a souligné l'existence dans ce pays de pratiques s'apparentant à l'esclavage et demandé au Gouvernement de faire appliquer les lois en vigueur qui répriment de telles pratiques.

III Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

A. Bons offices et prévention des conflits

19. Pendant la période considérée, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a usé de ses bons offices en Guinée et au Togo, en particulier, afin de consolider les mécanismes et les institutions démocratiques dans toute la région.

Guinée

20. Le 3 juillet, à l'issue de longues négociations menées sous les auspices de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, les partis ont signé un accord politique posant les jalons de la participation des partis d'opposition aux élections, qui prévoyait l'organisation d'élections législatives dans un délai de 84 jours et énonçait une série de tâches que la Commission électorale nationale indépendante devait accomplir, avec l'appui des partenaires internationaux. Un comité de suivi, composé des parties à l'accord et de partenaires internationaux et présidé par mon Représentant spécial, a été créé et chargé de suivre l'application de l'accord, avec l'appui d'autres entités techniques. Ces mécanismes ont favorisé la poursuite d'un dialogue ouvert entre toutes les parties ainsi que la mobilisation et la rationalisation de l'aide technique et financière fournie par les partenaires pour appuyer le processus électoral.

21. Conformément à l'accord, la Commission électorale a examiné les listes électorales du 13 au 27 juillet et autorisé de nouveaux dépôts de candidature, ce qui a permis à 18 autres partis politiques, appartenant à l'opposition pour la plupart, de présenter des candidats. Toutefois, la Commission électorale ayant rencontré des difficultés de taille pour établir les listes électorales définitives et mettre en place les bureaux de vote, l'opposition a redemandé que la date des élections soit à nouveau reportée. Grâce aux efforts déployés sans relâche par mon Représentant spécial, avec l'appui des membres internationaux du comité de suivi, les parties guinéennes ont accepté de reporter la date des élections de quatre jours, de sorte que certaines des difficultés puissent être surmontées. Afin d'éviter que les activités de comptage des voix prennent du retard, l'ONU a déployé, avec l'assentiment des autorités guinéennes, des hélicoptères des missions des Nations Unies en Côte d'Ivoire et au

Libéria, pour apporter un appui logistique, notamment assurer le transport des feuilles de pointage établies dans les circonscriptions isolées.

22. Le 28 septembre, 70 % des quelque 5 millions d'électeurs se sont rendus aux urnes. Dans l'ensemble, les observateurs électoraux internationaux se sont accordés à dire que les élections s'étaient bien déroulées, mis à part quelques problèmes logistiques. Les premiers résultats provisoires annoncés par la Commission électorale donnant le parti au pouvoir, le Rassemblement du peuple de Guinée, en tête des suffrages, ont été rejetés par la coalition des partis d'opposition, qui a dénoncé une fraude électorale généralisée, demandé l'annulation des élections et suspendu sa participation aux mécanismes prévus dans l'accord du 3 juillet. Pour débloquer la situation, mon Représentant spécial a convoqué, en sa qualité de facilitateur international, une réunion des membres internationaux du comité de suivi à Conakry, le 8 octobre. À l'issue de la réunion, le groupe, composé de représentants de la CEDEAO, de l'Union européenne, de la France, de l'Organisation internationale de la Francophonie et des États-Unis, a publié une déclaration dans laquelle il recensait les irrégularités constatées dans 8 des 38 circonscriptions électorales et demandait instamment à la Commission électorale de présenter des rapports détaillés sur ces cas à la Cour suprême, pour examen. Il a également demandé à tous les partis de garder leur calme et de régler les contentieux relatifs aux élections par la voie légale.

23. Le 18 octobre, avec un retard de 18 jours consécutif aux désaccords concernant le comptage des voix dans la circonscription de Matoto, à Conakry, la Commission électorale a annoncé les résultats d'ensemble provisoires. Les partis d'opposition ont répondu favorablement aux appels au calme et cessé de menacer de reprendre les manifestations. Selon les résultats annoncés, la majorité présidentielle a remporté 53 sièges, les principaux partis d'opposition 51 et 10 petits partis, les 10 restants. Il convient de noter que 25 femmes ont été élues et occupent désormais 22 % des sièges de l'Assemblée nationale. Aussi bien le parti au pouvoir que les partis d'opposition ont saisi la Cour suprême, contestant les résultats enregistrés dans plusieurs circonscriptions. Le 15 novembre, la Cour suprême a rendu sa décision, rejetant les plaintes et confirmant les résultats annoncés par la Commission électorale. Le 16 novembre, mon Représentant spécial a convoqué la dix-huitième et dernière réunion du comité de suivi, à laquelle ont participé tous les membres du Comité, y compris les représentants de l'opposition et ceux de la majorité présidentielle, ainsi que les partenaires internationaux. À l'issue de la réunion, il a donné lecture d'une déclaration à la presse, dans laquelle le comité remerciait les parties guinéennes de leur collaboration et félicitait les partis politiques, le Gouvernement et les parties concernées du bon déroulement des élections législatives, en dépit des lacunes et des insuffisances.

Niger

24. Pendant la période considérée, le Niger a continué de se heurter à de graves difficultés socioéconomiques et à des problèmes de sécurité. Les crises qui frappent la Libye, le Mali et le nord du Nigéria ont continué d'avoir des incidences sur sa sécurité et sa stabilité. En outre, la détermination du Gouvernement à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent a également exposé le pays à des menaces. Le Président et d'autres acteurs nationaux ont appelé l'attention de mon Représentant spécial sur la dégradation des conditions de sécurité lorsqu'il s'est rendu à Niamey les 23 et 24 juillet. Une mission conjointe d'alerte rapide CEDEAO- UNOWA dépêchée au Niger du 21 au 25 octobre s'est inquiétée des menaces pesant sur la sécurité à la

frontière du pays avec le Nigéria, en particulier dans les zones touchées par Boko Haram. Elle a également pris note de l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans le pays, due principalement à l'irrégularité des précipitations et aux invasions de criquets, ainsi que des incidences négatives de l'insécurité régnant dans le nord-est du Nigéria sur l'économie locale. Le chômage des jeunes a également été évoqué comme grand sujet de préoccupation, surtout compte tenu de la montée de l'extrémisme.

25. Au mois d'août, la nomination d'un gouvernement d'unité nationale par le Président a entraîné l'éclatement de la coalition au pouvoir et la reconfiguration des forces politiques à l'Assemblée nationale. Le 29 octobre, quatre ressortissants français, qui avaient été enlevés le 16 septembre 2010 lors de raids menés par Al-Qaïda au Maghreb islamique dans une mine d'uranium d'Areva, société nucléaire française, près d'Arlit, ont été libérés après trois années de captivité, notamment grâce aux efforts déployés par le Président. Je me suis rendu au Niger le 6 novembre, à l'occasion de mon voyage au Sahel. Lors de nos entrevues, le Président et moi avons souligné qu'il fallait coopérer davantage à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, qu'il importait d'autonomiser les femmes et qu'il fallait stimuler la croissance économique et freiner la poussée démographique.

Togo

26. Des élections législatives ont été organisées au Togo le 25 juillet. Selon la Commission électorale nationale indépendante, le taux de participation a atteint environ 66 %. Mon Représentant spécial s'est rendu dans le pays la veille des élections, notamment pour défendre le principe d'élections pacifiques, libres et régulières. Les observateurs internationaux ont noté que le scrutin avait été dans l'ensemble libre et régulier. Le 12 août, la Cour constitutionnelle a validé les résultats provisoires annoncés par la Commission électorale le 30 juillet. Le parti au pouvoir, l'Union populaire pour la République, a remporté 62 des 91 sièges, la coalition Sauvons le Togo 19, la coalition Arc-en-ciel 6, l'Union des forces du changement 3 et Sursaut Togo 1. Le 1^{er} octobre, le nouveau parlement a tenu sa première session.

Commission mixte Cameroun-Nigéria

27. La Commission mixte Cameroun-Nigéria, présidée par mon Représentant spécial, a continué d'enregistrer des avancées en ce qui concernait l'exécution de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice sur la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria. J'ai le plaisir de signaler que le régime spécial de transition quinquennal, instauré en application de l'Accord de Greentree, a pris fin le 14 août, ce qui a été confirmé dans une déclaration commune adoptée et signée par les chefs des délégations camerounaise et nigériane et mon Représentant spécial à l'issue de la vingt-troisième et dernière réunion de la Commission de suivi mise en place pour contrôler l'application de l'Accord, tenue à Genève les 21 et 22 octobre. Conformément à la déclaration commune, le Cameroun exerce désormais pleinement ses droits souverains sur la totalité de la zone de Bakassi, comme le prévoyait l'Accord.

28. En ce qui concerne la démarcation de la frontière, les parties ont trouvé un accord concernant 1 893 des quelque 2 100 kilomètres de la frontière terrestre. À l'issue de la séance de travail de la Commission mixte pour l'établissement du tracé définitif, tenue en juin à New York, à laquelle les parties ont conclu un accord sur

les modalités et les volets juridiques, une première série de cartes au 1/50 000 a été soumise aux parties pour examen et approbation.

29. Des avancées ont également été enregistrées en ce qui concerne l'abornement de la ligne frontalière. En juillet, comme suite à la décision de la Commission mixte, en date d'avril 2013, de reprendre l'abornement des segments méridionaux et centraux de la frontière, l'ONU a commencé à rechercher des prestataires de services pour la construction de 323 des 920 bornes frontière restant à ériger. Du 9 au 12 octobre, le comité directeur du projet et l'équipe de suivi technique se sont réunis à Ikom (Nigéria) pour s'entretenir du plan de travail et établir le calendrier des travaux. Du 25 octobre au 12 novembre, des études logistiques et des analyses des conditions de sécurité ont été menées dans les secteurs concernés par les travaux, et des activités ont été organisées pour informer les populations locales.

30. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial a poursuivi les activités de renforcement de la confiance qu'il avait engagées au premier semestre de 2013 pour promouvoir des projets socioéconomiques à petite échelle dans l'intérêt des populations vivant le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. Le 15 septembre, le Gouvernement nigérian a approuvé un descriptif de programme relatif à des projets socioéconomiques dans l'intérêt des populations touchées par l'arrêt de la Cour internationale de Justice. Une étude de faisabilité des projets retenus et des coûts afférents est toujours en cours. Ces projets ont également été examinés par les organismes des Nations Unies intervenant au Cameroun, et communiqués au Gouvernement le 26 septembre.

B. Renforcement des capacités de la région face aux menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

31. Pendant la période à l'examen, le Bureau a continué de promouvoir des interventions sous-régionales intégrées visant à faire face aux menaces qui pèsent sur des secteurs vulnérables dans la région. En coopération avec ses principaux partenaires – l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix – il a également continué de soutenir les initiatives régionales relatives à la réforme du secteur de la sécurité, au trafic de drogues, à la criminalité transnationale organisée et à la lutte contre le terrorisme.

Sahel

32. Le Conseil de sécurité ayant demandé, dans la déclaration de sa présidente datée du 16 juillet 2013 (S/PRST/2013/10), que le Bureau mette en place un mécanisme de coordination efficace et détaillé permettant de définir les activités prioritaires et d'appliquer la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel de manière concertée, mon Représentant spécial a réuni à Dakar, le 18 septembre, les coordonnateurs résidents du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, ainsi que les directeurs de bureaux régionaux des Nations Unies. Le Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique et le Coordonnateur régional des secours humanitaires pour le Sahel ont également pris part à cette réunion. Les participants se sont entendus sur la création d'un mécanisme de coordination comprenant un comité directeur et trois groupes de travail régionaux, soit un pour

chaque objectif de la stratégie : gouvernance, sécurité et résilience. Ils ont aussi validé le tableau récapitulatif d'exécution de la stratégie intégrée et sont convenus que les coordonnateurs résidents coordonneraient l'action que les Nations Unies mènent au niveau national et que les groupes de travail régionaux coordonneraient leur participation et leur appui au niveau régional.

33. Mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial pour le Sahel, Romano Prodi, se sont rendus ensemble au Niger et en Côte d'Ivoire les 6 et 7 octobre. Ils se sont entretenus avec les chefs d'État des deux pays de l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le 2 novembre, à Bamako, mon Représentant spécial a informé le Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali de l'action que menaient les entités des Nations Unies dans la région pour aider à appliquer cette stratégie. Il a également participé à la deuxième réunion ministérielle de l'Union africaine sur le renforcement de la coopération en matière de sécurité et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, tenue à N'Djamena le 11 septembre.

34. Avec les présidents de la Commission de l'Union africaine, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement et le Commissaire de l'Union européenne en charge du développement, je me suis rendu dans quatre pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad) du 4 au 7 novembre. Notre visite a mis en évidence le fait que la communauté internationale était fermement décidée à agir de manière coordonnée pour aider les pays de la région à faire face aux difficultés qu'ils rencontraient, notamment en appliquant la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. En marge de cette visite conjointe, le Gouvernement malien a organisé à Bamako le 5 novembre une réunion ministérielle sur le Sahel, à laquelle les participants sont convenus de mettre en place un pôle régional de coordination. Dirigé par le Mali les deux premières années, ce pôle de coordination serait appuyé par un secrétariat technique, coprésidé par l'ONU et l'Union africaine, dont seraient membres toutes les institutions multilatérales compétentes.

Union du fleuve Mano

35. À l'issue d'une réunion de haut niveau sur la stratégie de sécurité des frontières de l'Union du fleuve Mano organisée par mon Représentant spécial à Dakar le 29 juin, le Bureau a commencé à établir un projet de stratégie, comme le lui avait demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2000 \(2011\)](#), [2062 \(2012\)](#) et [2066 \(2012\)](#). Lors d'une réunion du comité directeur créé pour promouvoir l'élaboration de cette stratégie, qui s'est tenue à Bamako le 29 juillet, les chefs de secrétariat de la CEDEAO et de l'Union et mon Représentant spécial se sont mis d'accord sur la voie à suivre pour établir la stratégie. Celle-ci a ensuite été mise au point par les États membres de l'Union, avec l'aide du secrétariat de l'Union, de la CEDEAO et de l'UNOWA, et en étroite coopération avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, la MINUL, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée.

36. Le 25 octobre, la stratégie a été adoptée par les chefs d'État des pays membres de l'Union, en marge de la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO tenue à Dakar. Ils ont également approuvé la création d'un comité de suivi, coprésidé par le secrétariat de l'Union, la Commission de la CEDEAO et l'UNOWA et composé de représentants des États membres de l'Union, chargé d'élaborer des plans d'action détaillés et de mettre en

place un mécanisme de mobilisation des ressources pour l'application de la stratégie. L'UNOWA continuera de s'employer à mobiliser un appui, notamment financier, en faveur de la mise en œuvre de la stratégie.

Golfe de Guinée

37. Des efforts régionaux soutenus se sont poursuivis afin de lutter contre la piraterie et d'autres infractions commises dans le golfe de Guinée, qui continuent de faire peser une lourde menace sur les pays de la région et d'ailleurs. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Commission du golfe de Guinée se sont réunis à Yaoundé les 24 et 25 juin, dans le cadre d'un sommet régional sur la piraterie et les vols armés commis dans le golfe de Guinée. En réponse à une demande faite dans la déclaration adoptée lors de ce sommet, la CEDEAO a organisé une réunion des chefs de secrétariat des trois organismes à Dakar, le 26 octobre, avec le concours du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et de l'UNOWA. Les participants ont approuvé la mise en service du mécanisme de coordination et de coopération pour l'application de la stratégie régionale contre l'insécurité maritime adoptée au Sommet de Yaoundé. Ils ont aussi approuvé la création du groupe de travail interrégional chargé de l'analyse du mécanisme et un plan de travail commun aux trois organismes pour la période allant de novembre 2013 à mars 2014. La réunion a été précédée de deux réunions d'experts, tenues à Libreville et Dakar les 29 juillet et 25 octobre et organisées avec le concours du BRENUAC et de l'UNOWA.

38. Réunis à Malabo les 9 et 10 août, les chefs d'État et de gouvernement de la Commission du golfe de Guinée ont redit leur inquiétude face à la multiplication des activités maritimes illicites dans la sous-région. L'UNOWA continue de participer aux travaux d'un groupe d'experts informel, les Amis du golfe de Guinée du Groupe des Huit plus, qui aide les États membres et les organisations régionales à lutter contre le problème de l'insécurité maritime.

Réforme du secteur de la sécurité

39. Le Bureau a continué d'appuyer les initiatives relatives à la réforme du secteur de la sécurité dans la région. En juillet, j'ai nommé Fernando Gutiérrez Díaz de Otazu Conseiller principal pour la réforme du secteur de la sécurité auprès du Gouvernement guinéen. Il est chargé de donner des conseils stratégiques au Gouvernement sur la réforme du secteur de la sécurité, sous la direction de mon Représentant spécial et avec l'appui technique du bureau de pays du PNUD et de l'Union européenne.

40. En Guinée, la Commission d'orientation stratégique, organe supérieur du Comité national de pilotage de la réforme du secteur de la sécurité, présidée par le Président du pays, s'est réunie le 15 novembre à Conakry où elle a adopté la politique nationale de défense et de sécurité, qui orientera la prise de décisions stratégiques concernant les institutions de défense et de sécurité. Mon Représentant spécial a assisté à la réunion. La politique a été établie à l'issue d'une série de consultations nationales et régionales organisées avec l'aide des Nations Unies et consacrées à la perception que les communautés ont de leur sécurité. Le conseiller principal a coprésidé, aux côtés du Ministre guinéen et Conseiller auprès du Président pour la réforme du secteur de la sécurité et d'autres parties prenantes,

l'atelier régional tenu à Conakry du 21 au 23 octobre. L'adoption de cette politique est un grand pas en avant pour la réforme du secteur de la sécurité.

Trafic de drogue et criminalité transnationale organisée

41. Le 28 octobre, le Président de la Commission de la CEDEAO, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et mon Représentant spécial ont coprésidé une conférence régionale de haut niveau des donateurs sur la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest, tenue sous les auspices du Président ivoirien et Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO.

42. Mon Représentant spécial a organisé la deuxième réunion du Comité politique de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Abidjan le 29 octobre. Les cinq États Membres qui siègent au Comité (Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone) y étaient représentés, de même que les missions des Nations Unies présentes dans la région. Les participants ont salué l'engagement pris par les autorités nationales de participer à l'Initiative et souligné le rôle important joué par les cellules de lutte contre la criminalité transnationale en Sierra Leone et au Libéria. Des représentants de la Côte d'Ivoire ont annoncé que leur pays entendait créer une cellule prochainement. Le Comité politique de haut niveau a approuvé toutes les recommandations présentées par l'ONUDC, qui assure la présidence du Comité consultatif de l'Initiative, y compris la réorientation stratégique des activités de l'Initiative. Les chefs de délégation des cinq États membres de l'Initiative et leurs partenaires (le Département des affaires politiques du Secrétariat/UNOWA, le Département des opérations de maintien de la paix, l'ONUDC et l'Organisation internationale de police criminelle) ont approuvé officiellement la nouvelle orientation stratégique ciblée de l'Initiative.

Lutte contre le terrorisme

43. Le 17 septembre, mon Représentant spécial a organisé un colloque avec les coordonnateurs résidents de la région sur les symptômes de l'extrémisme religieux et ethnopolitique et leurs incidences sur la stabilité de l'Afrique de l'Ouest. Des experts venus de centres d'études et de recherche et d'organismes universitaires, ainsi que de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'Union européenne et de l'ONU, dont des représentants du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, y ont aussi pris part. Ils ont réfléchi à des stratégies globales de lutte contre les facteurs propices à la propagation de l'extrémisme et du terrorisme dans la région et à la façon dont les entités des Nations Unies pouvaient aider à faire face à ce phénomène et à ses incidences sur la paix, la sécurité et la stabilité. Ils ont souligné le lien qui unissait sécurité et développement et mis l'accent sur la nécessité de promouvoir une gouvernance sans exclusive, qui soit à même de répondre aux besoins socioéconomiques élémentaires de la population, en particulier dans les domaines de l'éducation et de l'emploi des jeunes.

44. L'UNOWA a participé à un atelier informel organisé conjointement par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Gouvernement nigérian, à Abuja les 31 octobre et 1^{er} novembre. Les participants y ont examiné et approuvé les principaux éléments de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ainsi que la stratégie de la CEDEAO contre le terrorisme assortie de son plan d'exécution, adoptée en février à Yamoussoukro. Ils ont noté que la menace

terroriste dans la région évoluait rapidement et souligné qu'il fallait que les États fassent preuve d'une grande volonté politique pour que les mesures de lutte contre le terrorisme soient plus utiles, plus applicables et plus productives, tout en faisant respecter pleinement les droits de l'homme et la primauté du droit. Ils ont aussi souligné qu'il importait de renforcer la résilience des populations. Ils ont fermement recommandé de resserrer la coopération entre les partenaires internationaux afin d'obtenir des résultats pratiques, coordonnés et cohérents, surtout dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de la stratégie de la CEDEAO contre le terrorisme, de manière intégrée et complémentaire, en tenant dûment compte du développement et du droit international des droits de l'homme.

45. L'UNOWA a aussi contribué à la première visite d'évaluation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en Mauritanie, qui a eu lieu du 3 au 7 novembre. Celle-ci avait pour objet d'évaluer dans quelle mesure le Gouvernement respectait la résolution [1373 \(2001\)](#) du Conseil de sécurité et d'examiner les domaines dans lesquels il pourrait avoir besoin d'assistance pour s'acquitter des obligations internationales que lui impose le texte. Pendant la visite, les autorités mauritaniennes ont évoqué leur stratégie de lutte contre le terrorisme, notamment le dialogue engagé avec les jeunes et les mesures prises pour combattre le terrorisme, comme la création d'une cellule d'enquête judiciaire spécialisée dans la lutte contre le terrorisme et chargée d'enquêter et de se prononcer sur les infractions de terrorisme et d'en poursuivre les auteurs.

Droits de l'homme et problématique hommes-femmes

46. Pendant la période à l'examen, le Bureau a réalisé une étude sur la participation de la société civile à la gouvernance, aux droits de l'homme et à l'état de droit eu égard aux initiatives de paix et de sécurité menées dans la sous-région. Il a reconfirmé le rôle important de la société civile et mis en place un mécanisme visant à renforcer cette participation.

47. Le Bureau et ses partenaires régionaux ont procédé à un examen à mi-parcours de l'exécution du plan d'action régional pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et de la résolution [1820 \(2008\)](#) du Conseil sur les violences sexuelles commises en période de conflit. Cet examen a été l'occasion pour le Bureau et les missions de maintien de la paix des Nations Unies de la sous-région de renouveler l'engagement qu'ils avaient pris de s'employer ensemble à faire appliquer ces textes importants. En novembre, le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le Bureau se sont entendus sur un plan d'action visant à faire progresser l'exécution du plan d'action régional pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#).

48. Du 14 au 28 septembre, le Groupe de travail sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, coordonné par l'UNOWA et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, a effectué une mission à Conakry pour prêter son concours au Centre de situation des femmes établi pour recueillir des informations sur le rôle des femmes dans les élections, intervenir rapidement en cas de problème concernant les femmes le jour du scrutin et promouvoir la conduite des élections dans la paix à l'aide des technologies de l'information et des communications.

C. Coopération interinstitutionnelle

49. Le Bureau a continué de tenir des consultations et d'entretenir des liens de coopération avec les entités des Nations Unies de la région et les organisations régionales, afin de soutenir l'action qu'elles mènent pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement.

Coopération entre les organismes des Nations Unies

50. Le 29 août, mon Représentant spécial a organisé la treizième réunion des directeurs de bureaux régionaux et des représentants des organismes des Nations Unies établis à Dakar en vue d'examiner les principaux problèmes qui se posent dans la région. Il a également organisé, à Dakar, le 17 septembre, le troisième séminaire-retraite des coordonnateurs résidents et des directeurs de bureaux régionaux des Nations Unies, consacré aux difficultés posées par les tensions électorales, les menaces asymétriques pour la sécurité, le développement et les questions humanitaires en Afrique de l'Ouest. Le 28 novembre, il a organisé la vingt-cinquième réunion de haut niveau des chefs de missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest afin d'examiner la situation dans la région et de faire en sorte que la coordination des efforts régionaux se poursuive.

Coopération avec des partenaires régionaux et sous-régionaux

51. Mon Représentant spécial a continué de coopérer avec le Président de la Commission de la CEDEAO et le Secrétaire général de l'Union du fleuve Mano en vue de promouvoir la paix, la stabilité et la bonne gouvernance dans la région. Des réunions se sont tenues à Abuja, Dakar, Lomé, Bamako, Conakry et Monrovia pendant la période à l'examen et ont débouché sur des résultats concrets, comme l'élaboration et l'adoption d'une stratégie de sécurité des frontières de l'Union, la validation par les chefs de secrétariat de la CEDEAO, de la CEEAC et de la Commission du golfe de Guinée du mécanisme de coordination et de coopération pour l'application de la stratégie maritime régionale, l'organisation d'une conférence de haut niveau des donateurs sur la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Abidjan, et le déploiement d'une mission d'alerte rapide conjointe UNOWA-CEDEAO au Niger. En sa qualité de modérateur international du dialogue guinéen, mon Représentant spécial a entretenu des liens étroits avec le Président de la Commission de la CEDEAO et avec le Président de la CEDEAO, qui lui ont apporté leur plein concours. Il a aussi tenu les responsables de l'Union africaine informés de son action en Guinée.

52. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial a participé à plusieurs réunions organisées par la CEDEAO. Il a assisté à la quarante-troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, qui s'est tenue à Abuja les 17 et 18 juillet. Il a également assisté à la session extraordinaire de la Conférence, qui s'est tenue à Dakar le 25 octobre, où un tournant dans l'intégration économique régionale et la libéralisation des échanges a été amorcé. Les chefs d'État et de gouvernement sont parvenus à un consensus sur la voie à suivre concernant le tarif extérieur commun, la taxe communautaire d'intégration, l'accord de partenariat économique et le programme d'intégration monétaire d'Afrique de l'Ouest. Dans le même esprit, le 24 octobre à Dakar, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine a tenu sa dix-septième session ordinaire. Ses participants

ont examiné, à cette occasion, la taxe communautaire d'intégration de l'Union et l'harmonisation du tarif extérieur commun entre l'Union et la CEDEAO. Ils sont aussi convenus de créer un organisme régional de la sécurité aérienne et une institution pour le développement culturel.

IV. Renouvellement du mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

53. En prévision de l'expiration du mandat du Bureau le 31 décembre 2013, j'ai déployé une équipe du Département des affaires politiques à Dakar et Abuja du 6 au 13 mai, que j'ai chargée d'examiner, avec l'UNOWA, les activités que celui-ci menait et le contexte politique, sécuritaire et socioéconomique en Afrique de l'Ouest. Cette mission a également tenu des consultations informelles avec des experts du Conseil de sécurité à New York, le 3 mai. Lorsqu'elle s'est rendue dans la région, elle a consulté la CEDEAO, les dirigeants des entités des Nations Unies, y compris les coordonnateurs résidents, et l'UNOWA.

54. On trouvera ci-après le résumé de l'évaluation. Premièrement, depuis sa création en 2002, le Bureau joue un rôle de premier plan en usant de ses bons offices, en exerçant des fonctions dans les domaines de la diplomatie préventive et de la médiation et en apportant son concours aux négociations politiques. Les bons offices exercés par mon Représentant spécial et la collaboration établie avec la CEDEAO et l'Union africaine sont décisifs dans le cadre de l'action menée à l'échelle internationale pour rétablir l'ordre constitutionnel dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, comme la Guinée, le Libéria, la Mauritanie, le Niger et le Togo. L'UNOWA contribue aussi utilement à mettre en valeur et promouvoir l'action menée par la communauté internationale pour aider les régions et les pays à faire face aux menaces transversales et transnationales qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, notamment aux changements anticonstitutionnels de gouvernements, au chômage des jeunes, au rôle joué par les institutions chargées de la sécurité pendant les élections, à la criminalité transnationale organisée, à la porosité des frontières et à la montée de la menace terroriste. Au fil des années, l'UNOWA a organisé une série de consultations qui ont abouti à l'adoption d'importants cadres régionaux, tels que la Déclaration de Dakar sur l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité (février 2010), la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest (mai 2011) et la Déclaration et le cadre stratégique de Bamako sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme (décembre 2011). Ces instruments contribuent à renforcer le Cadre stratégique de prévention des conflits de la CEDEAO (2008) et proposent des principes directeurs régissant la participation aux élections et aux processus de transition dans des pays tels que le Bénin, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo.

55. L'UNOWA coordonne en outre les activités que les entités des Nations Unies dans la région mènent à l'appui des initiatives régionales et contribue à renforcer les synergies entre la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano, notamment. Le Bureau établit une distinction entre, d'une part, ses principales fonctions (diplomatie préventive, bons offices, médiation et participation aux négociations politiques) et, d'autre part, son rôle de conseil et de promotion à l'échelle régionale (questions transversales et transfrontières). Ainsi, la promotion du respect de l'état de droit, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance et la fourniture de conseils aux organes

régionaux et aux gouvernements nationaux s'inscrivent dans la deuxième catégorie. À ce sujet, l'évaluation a mis en lumière la nécessité de gérer les attentes parfois peu réalistes concernant ce que le Bureau peut faire, surtout s'agissant de fournir une assistance financière, technique et logistique importante aux institutions régionales.

56. Deuxièmement, dans l'ensemble, les États d'Afrique de l'Ouest ont fait des efforts louables pour consolider leurs démocraties, promouvoir la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit, développer leur économie et améliorer l'intégration régionale. Ils continuent cependant de faire face à des problèmes complexes, aux niveaux national et transnational, qui compromettent la stabilité, la paix et la sécurité. Ces problèmes s'expliquent principalement par la fragilité relative des institutions publiques, la montée des inégalités socioéconomiques et les niveaux élevés de chômage, en particulier des jeunes, la montée en flèche de la criminalité transnationale organisée, de l'extrémisme et du terrorisme par rapport au peu de moyens dont disposent les pays et la région pour les combattre, le retour de l'ingérence de l'armée dans les affaires de l'État et des changements de gouvernement anticonstitutionnels, les violations des droits de l'homme, l'impunité, l'injustice et les inégalités sociales dans le contexte de l'extrême pauvreté, la piraterie et la criminalité maritime organisée, les mouvements transfrontières de groupes armés, la contestation violente des résultats électoraux, la corruption et la dégradation continue de l'environnement dans une région où le taux de croissance de la population est un des plus élevés au monde.

57. Troisièmement, ces 10 dernières années, le paradoxe de l'Afrique de l'Ouest est frappant : on y constate un écart entre le taux de croissance économique spectaculaire (6,9 % par an en moyenne contre 4,5 % par an pour l'ensemble du continent) et le peu de progrès accomplis dans les domaines du développement socioéconomique et de la consolidation de la paix. Cette situation a entamé la résilience des pouvoirs publics face aux difficultés internes et externes dans toute la région.

58. Quatrièmement, il est probable que ces conditions se maintiennent en Afrique de l'Ouest au cours des années à venir. En outre, les facteurs suivants devraient dicter l'évolution de la situation dans la région : les élections présidentielles dans au moins huit pays d'Afrique de l'Ouest (dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Togo) entre 2014 et 2016; le retrait progressif de certaines missions de paix des Nations Unies dans la région, ce qui fera monter considérablement la pression sur les institutions nationales qui devront faire régner l'ordre public et assurer la sécurité nationale. Si les États de la région ne parvenaient pas à concrétiser les réformes politiques et si leurs économies ne génèrent pas d'emploi, l'Afrique de l'Ouest pourrait connaître une montée des tensions politiques et sociales qui viendrait compliquer encore la situation décrite ci-dessus.

59. Cinquièmement, les dirigeants de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano, ainsi que toutes les entités des Nations Unies de la région, s'accordent à louer l'action du Bureau dans les domaines de la diplomatie préventive, des bons offices et de la médiation. Les entités des Nations Unies saluent aussi la contribution qu'il apporte en facilitant un accès politique à des responsables nationaux et régionaux. Les coordonnateurs résidents apprécient tout particulièrement le rôle joué par le Bureau, qui fait en sorte que les États Membres et les institutions régionales donnent la priorité à leurs intérêts, dans le domaine humanitaire et en ce qui concerne les programmes. Ils sont également unanimes quant à la qualité des analyses et des informations qu'ils reçoivent de mon Représentant spécial et des responsables du

Bureau, bien qu'ils déplorent le fait que celles-ci ne leur parviennent que ponctuellement et de manière peu structurée.

60. S'agissant des ressources du Bureau, l'évaluation montre que faute de moyens permettant de produire systématiquement d'excellentes analyses de la situation politique, socioéconomique et sécuritaire en Afrique de l'Ouest, l'UNOWA ne peut guère anticiper les crises qui frappent la région et ne peut donc pas non plus les prévenir, d'où l'intérêt d'investir davantage dans l'alerte précoce et l'action préventive.

V. Observations et recommandations

61. L'Afrique de l'Ouest continue de se heurter à de nombreux problèmes sur le plan de la paix et de la sécurité, en raison de l'instabilité qui règne au Sahel, des effets persistants de la criminalité transnationale organisée, de la montée de la menace terroriste, de la faiblesse du développement socioéconomique, des tensions ethnopolitiques internes et des difficultés qui se posent dans les domaines de la gouvernance et des droits de l'homme. Face à cette situation, une action et des initiatives régionales appuyées par les partenaires internationaux s'imposent. À cet égard, je salue les diverses mesures que les gouvernements et les acteurs nationaux ont prises avec l'aide de leurs partenaires internationaux pour remédier à tous les facteurs, nouveaux ou existants, qui risquent de compromettre la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest.

62. La visite que j'ai effectuée récemment au Sahel avec les dirigeants de la Banque mondiale, de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne montre que la communauté internationale est fermement décidée à aider les pays de la région à remédier aux grands problèmes qui les préoccupent. Je félicite mon Représentant spécial du rôle qu'il a joué dans la création d'un mécanisme de coordination à l'échelle du système pour l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. À compter du 1^{er} janvier 2014, le Bureau de mon Envoyé spécial pour le Sahel devrait déménager à Dakar, où il cohabitera avec l'UNOWA.

63. Je félicite les pays d'Afrique de l'Ouest de s'efforcer d'améliorer la coopération et l'intégration régionales tout en gardant à l'esprit les questions de paix et de sécurité. À cet égard, je salue l'établissement de stratégies de sécurité transfrontières telle que celle qu'ont adoptée les États membres de l'Union du fleuve Mano, avec le concours de la CEDEAO et de l'UNOWA.

64. Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest qui sortent d'un conflit, on n'est pas encore venu complètement à bout des causes profondes des conflits. Or, les nouveaux problèmes transnationaux sont autant de nouveaux obstacles à la stabilité. Il est crucial que tout soit mis en œuvre pour que les progrès accomplis de haute lutte par les autorités nationales, épaulées dans cette entreprise par les missions de paix présentes et passées, ne soient pas anéantis. Les aménagements apportés aux opérations de paix doivent être dictés par une évaluation rigoureuse de la situation dans le pays et dans la sous-région. Je tiens à insister sur le fait qu'il faut procéder avec prudence lors de la planification afin que les missions des Nations Unies soient bien équipées et suffisamment fortes pour accomplir les tâches qui leur sont confiées.

65. Je demeure préoccupé par le fait que la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, compromet de plus en plus la paix, la stabilité et le développement en Afrique de l'Ouest. Il est particulièrement inquiétant que le produit de ces activités illégales serve à financer dans une si grande mesure des groupes armés qui franchissent des frontières poreuses, notamment des groupes extrémistes du Sahel. À mesure que les réseaux criminels transnationaux réorientent leurs activités pour se soustraire à la répression, il faut adapter et renforcer la stratégie de lutte contre le danger qu'ils représentent. L'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest reste un bon modèle de coopération pour lutter contre le trafic et la consommation de drogues et j'engage instamment les partenaires internationaux à y contribuer financièrement pour qu'elle soit véritablement efficace.

66. Je félicite les chefs d'État et de gouvernement des pays du golfe de Guinée, ainsi que la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée, de s'attaquer avec une telle détermination et de manière globale et coordonnée à la menace que font peser la piraterie et les vols à main armée commis en mer. L'ONU reste déterminée à contribuer à l'application des décisions adoptées au sommet de Yaoundé. Je demande de nouveau à la communauté internationale de soutenir cette action.

67. La dernière réunion de la Commission de suivi chargée de contrôler l'application de l'Accord de Greentree, qui s'est tenue à Genève le 21 et le 22 octobre sous la présidence de mon Représentant spécial, et la décision entérinant la souveraineté pleine et entière du Cameroun sur la péninsule de Bakassi ont marqué la fin de la mise en œuvre de l'Accord. Je félicite les Présidents du Cameroun et du Nigéria d'avoir su montrer la voie dans cette affaire, qui constitue un exemple inédit de règlement pacifique d'un différend frontalier avec l'aide des Nations Unies. Je félicite également la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour ce qu'elle a fait pour la démarcation de la frontière entre les deux pays et j'invite les deux gouvernements concernés à continuer de s'efforcer de régler les autres motifs de désaccord afin d'appliquer dans son intégralité l'arrêt de la Cour internationale de Justice en date du 10 octobre 2002. La Commission de suivi, qui permet aux délégations du Cameroun et du Nigéria d'entretenir un dialogue constant, a contribué à renforcer l'entente et la coopération entre ces deux pays.

68. Bien que des obstacles considérables à la stabilité, à la paix et à la sécurité subsistent, le rétablissement de l'ordre constitutionnel au Mali illustre qu'en agissant collectivement et de façon décisive, la communauté internationale peut déjouer les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Je salue les dispositions prises par le Gouvernement nigérian pour remédier à la crise qui sévit dans le nord-est du pays et j'invite les autorités à agir dans le strict respect des normes et principes internationaux du droit international humanitaire et des droits de l'homme lors de la conduite d'opérations militaires. Toutes les allégations de mauvais traitements doivent faire l'objet d'enquêtes sérieuses et impartiales et les détenus doivent bénéficier d'une procédure régulière et de conditions de détention acceptables. Je souligne également qu'il importe de limiter au maximum les préjudices que cette situation cause aux populations touchées, notamment aux déplacés.

69. Je félicite les dirigeants et le peuple guinéens d'avoir engagé un dialogue constructif qui a permis de tenir des élections législatives et d'achever la transition politique. Je les invite à poursuivre le dialogue après les élections afin de régler toutes les questions en suspens. Je félicite le Président de s'être engagé personnellement en faveur de la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice

pénale, avec l'appui de l'ONU, de l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux.

70. J'invite les parties mauritaniennes à régler leur différend au sujet des élections législatives et municipales en instaurant un réel dialogue ouvert à tous avant l'élection présidentielle prévue pour 2014. Je demande également de nouveau aux parties prenantes de Guinée-Bissau de continuer d'œuvrer pour que des élections libres et régulières se tiennent en temps voulu, afin de rétablir l'ordre constitutionnel. L'ONU se tient prête à continuer d'aider la CEDEAO et d'autres partenaires dans ce sens.

71. Compte tenu des conclusions de l'examen de ses activités, je recommande que le mandat du Bureau soit prorogé de trois ans, soit jusqu'à décembre 2016. Je recommande également qu'il continue de privilégier les quatre objectifs stratégiques suivants :

a) Suivre la situation politique en Afrique de l'Ouest, faire de la diplomatie préventive, exercer ses bons offices et assurer la médiation politique, et aider les institutions et États de la région à renforcer leurs capacités respectives dans ces domaines (principales fonctions de l'UNOWA);

b) Conseiller les États et les institutions de la région et renforcer leurs capacités respectives face aux menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité, en particulier l'instabilité liée aux élections et les problèmes posés par la réforme du secteur de la sécurité, la criminalité transnationale organisée, le commerce illicite et le terrorisme;

c) Promouvoir la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit, les droits de l'homme et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de prévention et de gestion des conflits menées en Afrique de l'Ouest;

d) Continuer à fournir un appui et des conseils politiques aux entités des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest qui le demandent.

72. Afin que les activités du Bureau soient mieux adaptées à l'évolution du contexte régional, je recommande que soit créée à la Section des affaires politiques une cellule d'analyse qui donne un meilleur éclairage sur la pratique des bons offices et permette de mener en temps utile une action préventive. Cette cellule serait chargée de suivre précisément l'évolution de la situation politique, du climat socioéconomique, des conditions de sécurité, de la situation humanitaire et des droits de l'homme dans la région, et d'établir régulièrement des rapports analytiques de grande qualité. Le besoin d'analyse devrait aller croissant au cours des prochaines années étant donné la persistance de l'instabilité et de l'insécurité dans le bassin du fleuve Mano, dans le golfe de Guinée et au Sahel, et compte tenu qu'il est prévu de réduire les effectifs de certaines missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le bassin du fleuve Mano.

73. En conclusion, je tiens à remercier les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest, la Commission de la CEDEAO, l'Union africaine et l'Union du fleuve Mano d'avoir continué de coopérer avec le Bureau. Je remercie également les entités des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest, les organisations de la société civile et les autres partenaires d'avoir continué de collaborer avec l'UNOWA dans l'exécution de son mandat. Je remercie tout particulièrement mon Représentant spécial, le personnel du Bureau et la Commission mixte Cameroun-Nigéria de s'employer à instaurer la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.